

Iles Anglo-Normandes. Des zones de protection spéciales dans l'archipel des Minquiers



Deux zones de protection spéciales ont été créées dans les Minquiers, l'archipel situé entre Chausey et Jersey.

Lundi 6 février, le gouvernement de Jersey annonce la création de deux zones protégées spéciales sur l'archipel des Minquiers pour la protection de la faune ornithologique. Ce dispositif entraîne l'interdiction de certaines activités humaines. L'arrêté est entré en vigueur mercredi 1^{er} février et vient compléter les quatre zones des Ecréhous créées l'an dernier. *"Les deux zones désignées visent à protéger les activités de reproduction, de nidification et les jeunes de diverses espèces d'oiseaux sauvages"*, indiquent les Jersiais. *"Pendant la nidification, du 1^{er} février au 31 août, il sera interdit de pénétrer dans ces sites de reproduction et diverses activités seront interdites comme de conduire un bateau à 5 nœuds ou plus, d'utiliser ou exploiter un véhicule aérien télécommandé, d'utiliser un laser ou une arme à feu, d'amener un chien à terre, de diffuser un enregistrement d'un chant d'oiseau ou de la musique à un volume susceptible de déranger les oiseaux"*, explique le gouvernement de Jersey. Ces zones sont situées autour de Maitresse île et de l'île baptisée Les Maisons.